



CODE DE CONDUITE

POUR LA CAMPAGNE KHALASS!

Consciente de la gravité de la crise politique dans laquelle **s'enlise** le Liban **et** profondément inquiète de l'impasse à laquelle sont parvenus les responsables politiques, la **société civile, fermement** convaincue de la nécessité de surmonter cette crise, a lancé la campagne **KHALASS!** (ci-après dénommée la « campagne »)

En vue d'assurer le succès de la campagne, **considérée comme l'expression d'une initiative indépendante de la société civile visant les différentes composantes de la société civile** (représentée par les individus, syndicats, associations, organisations non gouvernementales et entreprises privées),

Réaffirmant la bonne coopération entre les différents participants à la campagne,

a) Principe d'indépendance :

Les participants affirment que la **campagne est une initiative indépendante** qui n'est rattachée à aucune personne ou partie, **interne ou externe**. Cette initiative **ne saurait être liée** à une quelconque partie et les participants s'engagent à préserver et à **consolider** son indépendance. Cette initiative émane en effet de la souffrance et de l'inquiétude de la société civile quant à l'avenir de la **Nation**, son objectif étant d'exercer une pression sur les responsables politiques afin de résoudre la crise.

b) Principe de non instrumentalisation de la campagne :

Les participants refusent fermement que la campagne soit instrumentalisée à des fins ou ambitions d'ordre politique, confessionnel, personnel ou financier. Ils s'engagent à la maintenir dans les limites des objectifs qui lui ont été assignés, à savoir la pression exercée sur les responsables politiques afin de trouver des solutions à la crise par le retour au dialogue et aux institutions étatiques.

c) Principe d'égalité :

Les participants affirment que la campagne est ouverte à toutes les composantes de la société, sans distinction aucune sur la base de la nature, de la dimension et des capacités des participants, ou de la date et des modalités de participation.

Les participants réitèrent la nécessité d'unifier leurs efforts afin de réaliser les objectifs de la campagne.

d) Principe de renonciation à la spécificité des divers participants dans l'intérêt de la campagne :

Les participants s'engagent à canaliser tous leurs efforts vers la réalisation des objectifs de la campagne et à dépasser leur spécificité ainsi que leurs devises propres dans toutes les activités menées pour la campagne, n'ayant pour seules devises que celle de **KHALASS!**

e) Principe de positivité constructive :

Les participants affirment que toutes les activités entreprises seront imprégnées d'une positivité constructive. Aussi, toutes les divergences qui pourraient survenir seront résolues de manière positive et dans un esprit de modestie et de coopération dans le but de faire réussir la campagne.

f) Principe de transparence dans la gestion financière de la campagne :

Les participants mandatent un certain nombre d'entre eux (3 à 5 personnes) pour ouvrir un compte au nom de la campagne dans un établissement bancaire agréé et de bonne réputation. Les signataires sont mandatés pour mouvementer ce compte conjointement.

Les participants acceptent de lever le secret bancaire sur ce compte, de manière à ce que toute personne puisse accéder sur Internet au solde du compte sans pouvoir le mouvementer, ce compte ne pouvant être mouvementé que conjointement par les personnes mandatées à cet effet :

Les participants ont convenu que les fonds affectés à la campagne ne pourront être déboursés qu'au moyen de chèques émis au nom de la campagne et signés par toutes les personnes mandatées à cet effet et désignées ci-dessus.

A l'achèvement de la campagne, dans l'hypothèse où des fonds subsistent dans le compte, ceux-ci seront entièrement virés à la Croix-Rouge libanaise- Département des secouristes.